

Taxe d'apprentissage 2022

Choisissez notre **savoir-faire**
Investissez pour vos futurs collaborateurs

UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

SESSTAPS

L'université Paris-Est Créteil, partenaire formateur

En confiant votre contribution pour la taxe d'apprentissage Hors Quota à l'UFR Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps, vous améliorez et participez activement à son évolution vers les pédagogies innovantes.
Vous permettez à vos futurs collaborateurs de bénéficier d'une qualification professionnelle répondant à vos besoins actuels et futurs.

La taxe d'apprentissage, une taxe obligatoire où chacun fait le choix de la formation qui sera celle de demain…

Le versement est à effectuer : avant le 31 Mai 2022.

Comment verser votre taxe d'apprentissage Hors Quota en 2 **étapes simples :**

1/ Choisissez votre règle de cumul.

Nous sommes habilités à percevoir votre taxe Hors Quota pour les catégories A et B.

Pour effectuer votre versement connectez-vous via le lien suivant : https://u-pec.agires.com

2/ Affectez votre taxe d'apprentissage.

Indiquer le nom des établissements sur le bordereau de versement pour que votre taxe soit versée. Indiquez : **UPEC / UFR SESS-STAPS – 61, avenue du Général de Gaulle – 94010 Créteil Cedex**
N°UAI: 19941111700013
UPEC n° SIRET : **19941111700013**

UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL
SESS STAPS

La taxe d'apprentissage est une taxe obligatoire dont vous pouvez choisir le bénéficiaire

L'UFR des Sciences de l'Éducation, des Sciences Sociales et des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (SESS-STAPS) est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage Hors Quota pour les catégories A et B.



L'UFR SESS-STAPS suit la constante évolution des technologies et du monde de l'entreprise, nous construisons nos formations en les orientant vers des qualifications professionnelles reconnues et inscrites au Répertoire National et Certification Professionnelles.





UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

SESS STAPS

Nos formations
pour vos futurs collaborateurs

DEUST MÉTIERS DE LA FORME
1ÈRE ET 2E ANNÉE
Filière sélective professionnalisantes
Formation en alternance

LICENCE PROFESSIONNELLE :
INTERVENTION SOCIALE :
Mention : accompagnement de publics spécifiques
Coordination et développement de projet pour les territoires

LICENCE PROFESSIONNELLE SANTÉ :
VIEILLISSEMENT ET ACTIVITÉS
PHYSIQUES ADAPTÉES
Mention : Santé : vieillissement et activités physiques adaptées

LICENCE SCIENCES HUMAINES
ET SOCIALES
Mention : sciences de l'éducation
Mention : sciences techniques et activités sportives (STAPS)

MASTER 1 – MASTER 2 –
DROIT ECONOMIE et GESTION
Mention : STAPS et management du sport
Parcours : Dynamiques métropolitaines et logiques d'acteurs

MASTER 2 –
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALE
Mention : sciences du sport
Parcours : Entraînement : biologie nutrition santé

MASTER 1 – MASTER 2 –
SCIENCES, TECHNOLOGIE, SANTÉ
Mention : STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive
Parcours : Analyste de la performance (vidéo analyste et statisticien)
Parcours : Analyste de la performance (vidéo analyste et statisticien)

MASTER 1 – MASTER 2 –
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Mention : sciences de l'éducation
Parcours : animation et éducation populaire
Parcours : expertise, ingénierie, projets internationaux
Parcours : insertion, formation
Parcours : intervention sociale